

Bordeaux Métropole

Service foncier

Pôle territoire de Bordeaux Métropole

4 rue Claude Bonnier

33 000 Bordeaux

Pessac, le 05 février 2026

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la demande de permis d'aménager relative à l'opération située cours Bricaud, à Bordeaux, déposée par la SARL PROMOBAT, il est prévu la réalisation de voies et d'espaces communs au sens du code de l'urbanisme.

À ce titre, le pétitionnaire sollicite le transfert dans le domaine public, en application des dispositions de l'article R.442-8 du code de l'urbanisme, et après réalisation des travaux, des emprises suivantes :

- La voie de desserte dénommée « le Quai », constituant une liaison modes doux et services entre le cours Bricaud et la rue du Vergne ;
- La place dénommée « Vergne », destinée à un usage public, telles que définies sur le plan joint au dossier de permis d'aménager.

Cette rétrocession interviendra conformément aux prescriptions techniques et administratives de Bordeaux Métropole, après réception des travaux et sous réserve de leur conformité aux normes en vigueur.

Les modalités précises de cette rétrocession feront l'objet d'une convention à signer pendant l'instruction du permis d'aménager.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information ou toute pièce nécessaire à l'instruction du dossier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mathieu CAPDEVILLE

06 30 43 72 30

mathieu.capdeville@pichet.com

 **PICHET**

PJ : plan de rétrocession



TV3 - Parcelle constructible
45.821m²

- Zone ASL:** 18.393 m²
- Zone Emprises lots:** 5.971m²
- 21.457m²

Zones dont le transfert au domaine public est demandé

Quai
(compris solution compensatoire)

+ Place Vergne